



# Le Journal de Chaouilley

Édition Automne 2007 Numéro 13  
Le Journal de Chaouilley

Date de parution : 28 septembre 2007

Deuxième exemplaire de la nouvelle édition, ce numéro du journal de Chaouilley vous apportera des informations que nous espérons utiles.

Dans ce numéro :

C.C.A.S.	2
Délibérations du Conseil Municipal	2

Prochaine édition au printemps 2008, la parution semestrielle nous semble un bon rythme.

Nous espérons que vous prendrez le temps de le lire : n'hésitez pas à nous faire des propositions d'articles, et toutes remarques utiles concernant le journal.

M. T. CREPIN-NICOLAS.

Téléphone & Fax  
03 83 25 15 19  
email  
mairie.chaouilley@ifrance.com

### Attention : Réforme de l'urbanisme à compter du 1er octobre

Le droit des sols a changé : à compter du 1er octobre, les anciens imprimés ne seront plus valables ( Permis de construire, C.U., R.U., Déclaration de travaux...) Les nouveaux imprimés seront disponibles en mairie à compter du 1er octobre 2007. Attention : les formalités et autorisations changent aussi : nous consulter.

Imprimé par nos soins

## Des dates, des horaires...

### Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions de font légalement du 1er septembre 2007 au 31/12/2007 aux horaires de la mairie.

Soit pour CHAOUILLEY une clôture le 28/12/07.

Après cette date, aucune inscription ne peut être prise.

### Rappel

Horaires d'ouverture de la mairie :

La permanence du secrétariat :

Le vendredi de 11 H à 12 H

Et de 17 H 30 à 18 H 30

La permanence du maire :

Uniquement sur rendez-vous

**Merci de respecter ces horaires**

### Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) de plus de 16 ans doivent obligatoirement se présenter en mairie pour y être recensés.

Le certificat de recensement est demandé par divers organismes tout au long de la vie : **obtention du permis**, certains employeurs, examens, etc....

### Déchetterie de le Communauté de Commune

Située à la proximité de la gare de Tantonville

Horaires :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Dimanche de 9 h à 12 h

Le macaron de la déchetterie est à apposer sur le pare-brise du véhicule.

On peut y déposer des gravats, les cartons, les encombrants, les déchets bois, les déchets verts, les ferrailles, mes déchets d'équipements électriques et électroniques les huiles ménagères usagées, les déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants, acides, aérosols, produits phytosanitaires, néons, ampoules...)

Les bouteilles plastiques, le verre, le papier, les petits carton peuvent être déposés au point tri, à l'entrée de la déchetterie.

### Brioche de l'amitié

Madame ARTIS Marianne prend en charge cette opération qui aura lieu le samedi 13 octobre.

Merci de lui faire bon accueil.

## Centre Communal d'Actions Sociales de Chaouilley

Le CCAS de Chaouilley se réunit plusieurs fois l'an et organise quelques manifestations sur le village :

En 2007 ont été réalisés :

⇒ Le carnaval, le samedi 17 février, suivi d'un goûter en

mairie,

⇒ Pâques, le samedi 7 avril suivi d'un goûter en mairie,

A venir :

⇒ Noël, le samedi 22 décembre,

⇒ Et le colis de Noël des anciens.

En prévision : une brocante pour 2008.

Le Centre est animé par une équipe de bénévoles (élus et non élus). Cette équipe verrait avec plaisir l'arrivée de nouveaux membres... Toute candidature sera la bienvenue.



### Délibération du Conseil Municipal, en vrac...

#### PROJETS 2008

Une délibération a été prise en septembre pour le programme de travaux 2008

Réfection de la toiture du clocher et des abat-son pour 16 100 € H.T.

Réfection du CC n° 3 dit d'Étreval

Une subvention au titre de la dotation d'équipement a été demandée pour ces deux projets.

#### Forêt

Cette année 2800 plants vont regarnir les plantations des années 2004/2005.

Ces plants iront remplacer les arbres qui n'ont pas repris.

L'ONF prend en charge ces plantations au titre de la garantie

#### Autres délibérations prises cette année

Partage des coûts de formation (formation hygiène et sécurité) de la secrétaire avec la Commune de Crépey, à 50 % pour chaque Commune, et ce pour toutes les années à venir.